

Avis public du scrutin

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Maxime Dauplaise, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de conseillère ou de conseiller – District n° 1

- Benoit, Bibeau, 16 rue Marie-Didace, Sainte-Anne-de-Sorel
- Steve, Pinard, 81 chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel
- Pierre, Pontbriand, 66 rue Bussières, Sainte-Anne-de-Sorel

Poste de conseillère ou de conseiller – District n° 4

- Denis, Cournoyer, 952-A chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel
- Vincent, Lavallée, 774 chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Pour la section de vote : 1 Lieu : Centre de services municipaux

Pour la section de vote : 4 Lieu : Centre de services municipaux

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Pour la section de vote : 1 Lieu : Centre de services municipaux

Pour la section de vote : 4 Lieu : Centre de services municipaux

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;
5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;
6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:
 - Le président d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;
 - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

SM-41 (21-06)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 171

Règlement sur le vote par correspondance, art. 6

7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 7 novembre 2021 à 21 h au Centre de services municipaux à l'adresse suivante : 1685 chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel
8. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection

Adresse : 1685 chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel

Téléphone 450 742-1616

Signature

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel le 6 octobre 2021

Maxime Dauplaise

Président d'élection